

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2007)  
**Heft:** 1728

**Artikel:** Élections vaudoises : une arithmétique frustrante : un commentaire à l'issue du deuxième tour de l'élection du Conseil d'État  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024296>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dividendes plutôt qu'un salaire, grugeant au passage les assurances sociales (les dividendes ne sont pas soumis aux cotisations). Mais elle pourrait aussi les inciter à ne pas à réinvestir leurs bénéfices et freiner ainsi le développement des entreprises. Cela est d'autant plus absurde que la situation actuelle fait qu'un patron

propriétaire à 100% de son entreprise organisée en SA peut déjà se «salarier» en dividendes, sans être pénalisé fiscalement (voir l'article d'Alex Dépraz dans DP 1723).

Le cadeau fiscal profitera donc surtout aux gros actionnaires possédant plus de 10% du capital d'une entreprise versant régulièrement des

dividendes, lesquels bénéficient soit dit en passant déjà de l'absence d'impôt sur les gains en capitaux. Mais, pour gagner une votation, mieux vaut mettre en avant l'image du petit patron, sympathique colonne vertébrale de l'économie helvétique, plutôt que celle des grands barons de l'industrie.

## Elections vaudoises: une arithmétique frustrante

### *Un commentaire à l'issue du deuxième tour de l'élection du Conseil d'Etat*

par André Gavillet (1<sup>er</sup> avril 2007)

Donc, les jeux étant faits, le Conseil d'Etat vaudois sera conforme à la répartition des forces qu'a révélée l'élection du Grand Conseil, majoritairement à droite. Mais, dira-t-on, cette victoire est mesurée et voulue telle dès le départ: quatre sièges sur sept. Dans cette composition, même si la radicale et le libéral sont positionnés nettement plus à droite que leurs prédécesseurs, Pascal Broulis sera en situation d'arbitre, s'il veut vraiment faire la démonstration de son centrisme. Quant à Joseph Zisyadis il a été très loyalement porté à bout de bras par les socialistes, mais en vain. Il ne peut s'appuyer sur un parti étoffé, il est usé par ses candidatures à répétitions et, alors qu'il est l'homme des coups médiatiques, il était tenu de se présenter en coéquipier discipliné. Mais si le résultat enregistre ces données selon une arithmétique correcte, il

faut dire combien ces élections furent pour les citoyens frustrantes, les appareils des partis ayant verrouillé le jeu.

La prétendue modération des partis – ne revendiquer que quatre sièges sur sept – n'était pas une sagesse, mais leur incapacité à équilibrer leurs ambitions. A droite, si l'UDC présentait deux candidats, les libéraux auraient voulu en faire autant, et pour réaffirmer leur leadership les radicaux auraient avancé trois prétendants.  $2+2+3=7$ . Et revendiquer 7 sièges sur 7, c'est-à-dire la totalité de la mise, c'est passer pour totalitaire, donc politiquement invendable.

Même réflexe à gauche. Une liste avec deux verts, trois socialistes et un *A gauche toute*, c'est-à-dire six candidats, aurait provoqué le même rejet. Une revendication limitée à quatre sièges était le seul moyen de concilier les

prétentions et de souder les alliances.

Mais ces décisions tactiques eurent pour effet de priver les électeurs de toute faculté de choix. Ainsi les socialistes, qui avec Pierre-Yves Maillard et Anne-Catherine Lyon présentaient un bon bilan, ne pouvaient pas en faire profiter leur propre parti en lançant un troisième candidat qui aurait bénéficié du sillage des magistrats sortants. Au lieu de faire connaître une figure nouvelle, tout le prestige des sortants était investi dans le remorquage de Joseph Zisyadis. Les blocs préfabriqués par les partis étouffent la liberté de choix des électeurs. La démocratie en souffre.

L'exigence de la majorité absolue au premier tour justifie une pratique plus ouverte. Elle demande que chaque parti se présente d'abord seul sous sa couleur,

en offrant par un surnombre ambitieux un choix aux électeurs. Le second tour, mais le second tour seulement, permet, sur la base des

premiers résultats, d'affiner les présentations et de nouer éventuellement des alliances.

Si une leçon peut être tirée des élections vaudoises, c'est l'obligation de rendre aux électeurs toute leur liberté de choix démocratique.

### **3e voie CFF: ce que M. Marthaler pourra trouver dans les archives de son Département**

*Une avance de fonds du canton? Il y a un précédent*

par André Gavillet (5 avril 2007)

Par amplification médiatique, la troisième voie ferrée entre Lausanne et Genève est devenue une grande cause régionale et cantonale. On s'en réjouit. Les cantons découvrent la politique extérieure pour affirmer leur vitalité.

Dans le débat, le syndic de Lausanne, Daniel Brélaz, a lancé l'idée d'une avance financière que feraient les cantons de Vaud et de Genève. Elle permettrait de payer les études qui de toute façon

exigeront plusieurs années de mise au point. Le conseiller d'Etat vaudois Marthaler a demandé qu'on lui cite des précédents, étant persuadé qu'on n'en trouverait pas. En voici un.

Dans les années 70, le Conseil d'Etat vaudois était soucieux de défendre la traversée du Jura par Vallorbe, non seulement pour améliorer les liaisons avec la Franche-Comté mais pour promouvoir une diagonale européenne Nord-Ouest / Sud-Est par le Grand-

St-Bernard. Au vu de l'avancement du réseau autoroutier, la Confédération considérait à juste titre qu'une autoroute Chavornay - Vallorbe n'était pas prioritaire. Pour débloquer le dossier, le canton de Vaud proposa d'avancer quelques dizaines de millions. Ce qui fut accepté et permit la construction de la semi-autoroute actuelle, qui révèle de plus en plus son utilité régionale et internationale.

### **Comptes de l'Etat de Fribourg: embellies et convoitises**

*Attention aux communes!*

par Erika Schnyder, députée socialiste au Grand Conseil fribourgeois (2 avril 2007)

Pour la cinquième année consécutive, le canton afficherait, dans ses comptes 2006, un bénéfice record de 80 millions de francs. Cette nouvelle réjouissante a de quoi surprendre, quand on sait que certaines communes – et non des moindres – tirent le diable par la queue.

Certes, une telle réussite est imputable à la gestion régulière et rigoureuse des finances par le grand argentier cantonal, aidé, il est vrai de quelques éléments conjoncturels non négligeables. Mais elle ne doit pas faire perdre de vue que c'est aussi au prix d'importants sacrifices imposés à des tiers,

qu'il est bon de rappeler, avant que l'on ne se répartisse le gâteau.

Au niveau des communes, la modification de la clé de répartition des participations dans certaines tâches est un facteur important. Ainsi, dans le cadre de la répartition des charges financières liées aux